

Février 2005

Québec, le 21 février 2005

Madame Joanne Rousseau
Directrice générale
Collège O'Sullivan de Montréal
1191, rue de la Montagne
Montréal (Québec) H3G 1Z2

Objet : Suivi de l'évaluation institutionnelle

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion tenue le 16 février dernier, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suites que le Collège O'Sullivan de Montréal a données au rapport d'évaluation institutionnelle. Dans ce rapport, la Commission formulait trois recommandations : la première portait sur le développement d'une expertise interne de révision et d'élaboration de programmes et sur la formation des enseignants; la deuxième sur l'accès à des ressources documentaires pour les élèves et la dernière sur la planification du développement à moyen terme du Collège.

Le Collège a donné des suites satisfaisantes à sa première recommandation en offrant de la formation à ses enseignants et en adoptant une politique de révision et de développement de programmes. Cette politique prévoit le recours aux ressources internes pour développer un nouveau programme lorsqu'elles ont les compétences, sinon le Collège fait appel à l'externe. Il s'engage alors à informer et à consulter l'ensemble de son personnel dans toutes les étapes de développement de programmes. Dans le cadre de cette politique, la mise à jour des programmes existants est confiée aux coordonnateurs de département.

La Commission est satisfaite des suites données à sa deuxième recommandation. Les ententes que le Collège a conclues avec le Collège Marianopolis, la Chambre de commerce de Montréal et l'UQAM vont effectivement permettre aux élèves d'avoir accès à des ressources documentaires appropriées.

Comme l'avait recommandé la Commission, le Collège a effectué un exercice de planification de son développement à moyen terme. Elle estime que le Collège a adopté des actions appropriées pour soutenir son développement, notamment l'implantation de nouveaux programmes d'AEC.

La Commission prend bonne note des mesures prises par le Collège en regard des suggestions qu'elle lui avait faites sur son projet éducatif, sur les responsabilités des instances du Collège et sur la réussite scolaire et la persévérance aux études.

La Commission considère que le Collège a donné des suites appropriées aux recommandations qu'elle lui avait faites lors de son évaluation institutionnelle.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Jacques L'Écuyer